

Présidence : Autriche

1168^e SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL

1. Date : jeudi 14 décembre 2017

Ouverture : 10 h 05
Suspension : 12 h 55
Reprise : 15 h 05
Clôture : 15 h 30

2. Président : Ambassadeur C. Koja

3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : **RAPPORT DE LA REPRÉSENTANTE SPÉCIALE ET COORDINATRICE DE L'OSCE POUR LA LUTTE CONTRE LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS**

Président, Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains (SEC.GAL/182/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, la Moldavie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1696/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1687/17), Suisse (PC.DEL/1682/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1693/17), Turquie, Biélorussie (PC.DEL/1690/17 OSCE+), Kazakhstan, Grèce (PC.DEL/1706/17 OSCE+), Ukraine (PC.DEL/1691/17), Azerbaïdjan (PC.DEL/1701/17 OSCE+), Arménie, Saint-Siège (PC.DEL/1681/17 OSCE+), Assemblée parlementaire de l'OSCE

Point 2 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU COORDONNATEUR DES PROJETS DE L'OSCE
EN OUBÉKISTAN

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1283 (PC.DEC/1283) sur la prorogation du mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 3 de l'ordre du jour : DÉCISION SUR LA PROROGATION DU MANDAT
DU BUREAU DU PROGRAMME DE L'OSCE À
BICHKEK

Président

Décision : le Conseil permanent a adopté la Décision n° 1284 (PC.DEC/1284) sur la prorogation du mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Bichkek ; le texte de cette décision est joint au présent journal.

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

Président

- a) *Agression en cours contre l'Ukraine et occupation illégale persistante de la Crimée par la Russie* : Ukraine (PC.DEL/1692/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie, la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1698/17/Rev.1), Suisse (PC.DEL/1689/17 OSCE+), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1694/17), Turquie (PC.DEL/1708/17 OSCE+), Canada (PC.DEL/1709/17 OSCE+)
- b) *Situation en Ukraine et nécessité d'appliquer les accords de Minsk* : Fédération de Russie (PC.DEL/1688/17), Ukraine, États-Unis d'Amérique
- c) *Liberté d'expression en Fédération de Russie* : États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1704/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et le Monténégro, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Géorgie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1700/17), Fédération de Russie
- d) *Interdiction des activités des personnes LGBTI en Turquie* : Norvège (également au nom du Canada, de l'Islande, du Liechtenstein et de la Suisse) (PC.DEL/1707/17), Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République

yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que Saint-Marin, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1702/17), États-Unis d'Amérique (PC.DEL/1705/17), Turquie

- e) *Accès à la justice en Azerbaïdjan*: Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidat potentiel ; la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que les États-Unis d'Amérique, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1699/17), Azerbaïdjan (PC.DEL/1703/17/Rev.1 OSCE+), Arménie, Estonie-Union européenne

Point 5 de l'ordre du jour : **RAPPORT SUR LES ACTIVITÉS DU PRÉSIDENT EN EXERCICE**

- a) *Vingt-quatrième Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE, tenue à Vienne les 7 et 8 décembre 2017* : Président
- b) *Quarante-deuxième cycle des Discussions internationales de Genève ayant eu lieu les 12 et 13 décembre 2017* : Président
- c) *Processus de réflexion informel ouvert à tous sur la participation de la société civile aux manifestations de l'OSCE* : Président

Point 6 de l'ordre du jour : **RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**

- a) *Participation du Secrétaire général à la vingt-quatrième Réunion du Conseil ministériel, tenue à Vienne les 7 et 8 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/193/17 OSCE+) (SEC.GAL/193/17/Add.1/Rev.1 OSCE+)
- b) *Mémorandum d'accord entre l'OSCE et la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, signé à Vienne le 7 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/193/17 OSCE+) (SEC.GAL/193/17/Add.1/Rev.1 OSCE+)
- c) *Participation de la Conseillère principale pour les questions de genre à un atelier sur la promotion de l'égalité des genres, tenu à Podgorica les 11 et 12 décembre 2017* : Secrétaire général (SEC.GAL/193/17 OSCE+) (SEC.GAL/193/17/Add.1/Rev.1 OSCE+)

Point 7 de l'ordre du jour : **QUESTIONS DIVERSES**

- a) *Journée internationale des droits de l'homme, observée le 10 décembre 2017* : Estonie-Union européenne (l'Albanie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, le Monténégro et la Serbie, pays candidats ; la Bosnie-Herzégovine, pays du processus de stabilisation et d'association et

pays candidat potentiel ; l'Islande et le Liechtenstein, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que l'Andorre, la Géorgie, Monaco, Saint-Marin et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/1697/17), Fédération de Russie (PC.DEL/1695/17), Estonie-Union européenne

- b) *Référendum consultatif sur la loi relative aux services de renseignement et de sécurité, devant se tenir aux Pays-Bas le 21 mars 2018 : Pays-Bas (PC.DEL/1679/17 OSCE+)*
- c) *Élection présidentielle en République tchèque, devant se tenir les 12 et 13 janvier 2018 : République tchèque (PC.DEL/1676/17 Restr.)*

4. Prochaine séance :

Lundi 18 décembre 2017 à 14 h 30, Neuer Saal



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1283
14 December 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1168^e séance plénière
Journal n° 1168 du CP, point 2 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1283
PROROGATION DU MANDAT DU COORDONNATEUR DES
PROJETS DE L'OSCE EN OUBÉKISTAN

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan jusqu'au 31 décembre 2018.



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/1284
14 December 2017

FRENCH
Original: ENGLISH

1168^e séance plénière
Journal n° 1168 du CP, point 3 de l'ordre du jour

DÉCISION N° 1284
PROROGATION DU MANDAT DU BUREAU DU PROGRAMME
DE L'OSCE À BICHKEK

Le Conseil permanent,

Décide de proroger le mandat du Bureau du programme de l'OSCE à Bichkek jusqu'au 31 décembre 2018.